

Décision

Générale

colonial

Décision n° 256 du 18 avril 1941 :

n° 256

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 avril 1941

Numéro JO
n° 533 du 30/04/1941

Date du numéro
30 avril 1941

TEXTE INTÉGRAL

A compter du 25 avril 1941, les bureaux et services de l'Administration seront ouverts de 8 h. 30 à 13 heures. Les chefs de service devront établir, les jours ouvrables, une permanence qui fonctionnera le 15 à 17 heures.